

## L'ACPR publie son premier rapport sur la gouvernance du risque de changement climatique dans le secteur de l'assurance

Ce rapport, qui a mobilisé 21 groupes d'assurance et de réassurance et trois fédérations professionnelles, synthétise les bonnes pratiques adoptées par le secteur pour s'adapter aux risques associés au changement climatique. Il souligne les avancées réalisées depuis une première analyse conduite en 2019 et constitue une base de travail dans la démarche d'intégration des risques de changement climatique.

*« L'intégration quasi systématique de cette thématique au sein de la stratégie des organismes et la place croissante qu'elle occupe, au sein des instances dirigeantes et des directions métiers, démontrent la forte mobilisation de la place autour de cet enjeu, même si beaucoup doit encore être accompli. »*, commente Jean-Paul Faugère, Vice-Président de l'ACPR.

Le rapport se concentre sur les risques liés à l'exposition des (ré)assureurs aux risques physiques, de transition et de responsabilité qui découlent du changement climatique. Il s'intéresse aux mesures prises par les organismes pour s'adapter aux risques climatiques et contribuer également à atténuer le changement climatique.

La gestion du risque de changement climatique s'articule autour de quatre axes-clés :

- le déploiement d'une véritable stratégie de long terme avec des étapes intermédiaires pour atteindre un engagement de neutralité carbone en 2050 ;
- l'utilisation d'outils, de données ESG et d'indicateurs de suivi de qualité pour piloter l'activité ;
- l'évolution de l'organisation interne pour offrir une place stratégique et transversale à la gestion du risque climatique ;
- une mobilisation de l'expertise en matière de risque climatique des organismes pour sensibiliser leurs assurés et les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Ce rapport est une première étape. Des progrès sont naturellement possibles, notamment sur la fiabilisation des données et l'utilisation de scénarios climatiques prospectifs comme ceux du NGFS, réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier, basé à Paris. L'ACPR poursuit ses travaux en 2022 avec une attention particulière portée aux aspects liés à la gestion du passif des assureurs.

*« Le dialogue amorcé entre l'Autorité et la place permet de partager les meilleures pratiques et de mieux en appréhender les enjeux, collectivement. Cette démarche ouverte sera poursuivie afin d'approfondir ou d'élargir certains sujets et continuer d'avancer sur ce sujet fondamental. »* indique Dominique Laboureux, secrétaire général de l'ACPR.

Le rapport complet est accessible sur le site de l'ACPR : [https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20220217\\_rapport\\_acpr\\_gouvernance\\_risque\\_climatique\\_assurance\\_vf.pdf](https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20220217_rapport_acpr_gouvernance_risque_climatique_assurance_vf.pdf)

**À propos de l'ACPR** : Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

**Visitez notre site** : <https://acpr.banque-france.fr/> Suivez nous sur [LinkedIn](#) et [Twitter](#)

**Contact Presse** : Service de communication de l'ACPR - [presse@acpr.banque-france.fr](mailto:presse@acpr.banque-france.fr)